

1 absent :

Baptiste MESSAGER donne procuration à René Chever

1) Ajout à l'ordre du jour : Groupement assurance cyber-sécurité : demande appel d'offres pour une assurance cyber-sécurité (auparavant nous n'en avons pas) : accord pour mandater le CDG29 pour faire un appel d'offres : voté à l'unanimité

1) Subventions aux associations

Nom des associations	Rappel 2021	Demandé	Proposé
A mi-chemins	1 000	1 000	1 000
ARTATAK	600	600	600
Amicale des Monts d'Arrée	1 000	1 200	600 + 600 (Si Pétanque)
APE Collège Monts d'Arrée	900	1 500	1 000
APE Ecole Jules Ferry	1 000	1 500	1 000
Associations sportive du collège		400	400
FNACA	300	500	500
La Vache Luthière	400	500	400
Moto club Les Wibus	300	500	500 (Si manifestation)
L'O Belle	1 000	2 000	1 000
Les Gars du Roc'h	1 500	1 500	1 000
Pétanque club	1 000	1 000	1 000
Ploun'Patrimoine	2 000	1 000	1 000
Hent Telen Breizh	300	300	300
Les Ailes de Maïna	300	500	250
Redadeg	250	Nbre kms : 250 €/kms	250
Les Utopistes en action	500		500
La Ludothèque buissonnière	736	736	736

Utopistes en action : locaux transférés à Pleyber-Christ, de plus, Morlaix Communauté a divisé par deux leur subvention. Plouneour-Menez fait le choix de proposer 500 euros.

Les membres des bureaux des diverses associations ne votent pas (APE Amandine, Ailes de Maïna Maëldan, Amicale René, FNACA Annick, Aline Pétanque (plus dans le bureau mais a effectué la demande)) L'ensemble des subventions aux associations ont été votées à l'unanimité

2) Subvention CCAS

cf tableau approuvé à l'unanimité : subvention communale de 4 300 euros

3) Urbanisme délaissés communaux

- Mr UQEMENER maison à Kerguz, jardin empiète sur le domaine communal (demande de régularisation) : la commission aménagement a donné son accord pour la vente de ce délaissé communal : frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur, 69 mètres carrés (50 mètres à 15 euros et 19 mètres à 10 euros)

- Mme TANGUY aimerait diviser sa propriété en deux, demande l'autorisation de lui faire une entrée sur le chemin communal (qui mène au parking de la médiathèque), en échange de cela elle cèderait une bande de 2m de large pour agrandir le chemin. Cela lui permet de créer une habitation supplémentaire en cœur du bourg (qui donne sur la place de la mairie).

2 dossiers approuvés à l'unanimité.

4) Travaux centre bourg : autorisation signature avenant JO Simon (lot N°2 espaces verts)

rue de la libération, rangement parking en épi et non droit, cela modifie l'aménagement du talus derrière les places de parking. Cela entraîne un devis de 16 181 euros (mur en stéloc, mur enduit à la chaux, et plantation devant les murs et ganivelle de 1,5 m au-dessus sur lequel vont pousser des plantes grimpantes) Mais certaines autres choses qui étaient prévues ne sont finalement pas à faire : (muret en pierres sur la place de l'église remplacé par une rambarde, escaliers de l'enclos gardés et non modifié...).

Au total il y a donc des moins-values à 49 985,00 euros et des plus-values à 48 480 euros, avenant de - 1485,00 euros HT voté à l'unanimité

5) Salle de sports : demande de subventions

- Agence Nationale des Sports

- DSIL 2022 (entre 20 et 50% si on y a le droit)

projet total estimé à 240 000 euros. On ne connaît pas d'avance le montant que l'on peut obtenir.

Demandes de subventions accordées à l'unanimité.

6) Autorisation signature convention assistance à maîtrise d'ouvrage avec Finistère Ingénierie :

Convention avec un organisme qui nous sert à monter le cahier des charges et à trouver la maîtrise d'ouvrage, plus à rechercher des aides, des différentes subventions pour la réhabilitation de la salle de sport.

Devis à 1300 euros HT (projet à 240 000 euros rénové, alors que destruction et désamiantage arrivaient déjà à 200 000 euros). Autorisation votée à l'unanimité

7) Débat présentation nouveau dispositif prévoyance et santé pour personnel communal

Protection sociale complémentaire : 2 domaines : - santé et prévoyance

Actuellement personne n'est obligée d'avoir une mutuelle et les employeurs ne sont pas obligés de participer

Désormais obligation de participation de l'employeur à minima 20% prévoyance et 50 % mutuelle (de la cotisation mensuelle) sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret. Actuellement la mairie donnait 10,70 euros par mois par agent qui prenait la prévoyance choisie par le CDG Soit la mairie pourra proposer un contrat type (choisi par CDG) ou chaque agent pourra choisir un contrat dans une entreprise labellisée (50 % du montant peut importer lequel).

Surplus budgétaire à prévoir pour la commune. Ce nouveau système sera obligatoire pour la Mutuelle au 1er janvier 2026 et prévoyance au 1er janvier 2025

(pas de vote mais débat)

8) Morlaix Communauté : approbation démarche principe contractualisation Projet Territorial de Cohésion Sociale, Caisse Allocations Familiales

Actuellement nous avons CEJ : (contrat enfance Jeunesse) entre la commune, Morlaix Communauté et la CAF (permet d'avoir des financements : financement poste Maïan à 80% par exemple), il se termine au 31 décembre 2022. Notre CEJ va disparaître et certains de ses financements également. (Déjà sûr de perte de 7 200 euros de financement au 1er janvier 2023)(aujourd'hui nous avons 16 500 euros de financement).

Désormais il y aura plus d'acteurs dans le contrat : le département, ville de Morlaix avec son CCAS.

Eux souhaiteraient plus des postes de chargés de missions temporaires par exemple sur le handicap (à mi-temps par exemple). Comment nous, les petites communes, allons pouvoir créer des postes à mi-temps sur une mission précise?... Cela va privilégier les grosses communes. Obligation d'entrer dans ce nouveau système tout en sachant qu'on va y perdre. (Si on n'y rentre pas on va tout perdre - 16 500 euros sûrs donc on a tout de même tout intérêt à y entrer pour ne pas tout perdre). 1 vote pour 14 abstentions

9) Accueil de loisirs communal : projet de tarification MSA

Nous nous étions engagés pendant la campagne électorale à regarder le cas des bénéficiaires MSA. MSA actuellement payent les prestations correspondant au QF (Quotient Familial) le plus élevé de la CAF. Avant 2020 ils avaient un mode de fonctionnement différent avec un mode de calcul de QF différent et de « gros » chèques vacances. Depuis 2020 le calcul des QF est identique à celui de la CAF et les chèques vacances ont diminué.

En 2021, si on avait fait le même tarif pour les bénéficiaires CAF et MSA, cela nous aurait coûté 2 208,75 euros (pour la commune). La Commission Enfance Jeunesse propose que cette régularisation se fasse dès le 1er mars 2022 (à condition que les bénéficiaires MSA fournissent leur QF pour faire ce calcul). Tarification MSA approuvée à l'unanimité

10) Entretien Sentiers, Cahier des charges au Fil du Queffleuth et de la Penzé

bilan 2021

entretien des sentiers 198,50 heures (190 prévues ; coût 5161 euros

entretien des parcelles communales 26h (35 prévues) : 676 euros)

travaux spécifiques (grillage passerelle Tro Traon ker) : 482,00 euros

Proposition 2022 total 255h et 6630 euros

entretien mécanisé 85h 2 210 euros

entretien manuel 130h : 3 380 euros

balisage 10h : 260 euros

entretien parcelles communales (zone de lagunage) : 3h 780 euros

balisage : ils revoient le balisage d'un des circuits chaque année (cette année circuit des Maisons anglaises)

Enorme travail très efficace, chemins de randonnées en très bon état

travaux proposés en spécifique : (ils connaissent le réseau et savent ce qu'il faut faire et où)

-circuit de la pierre bleue : 664 euros : cf diapo

- circuit des Roch's 78 euros (Service Techniques aideront)

chantiers en lien avec Morlaix communauté (moins prioritaires)

Validation du cahier des charges 6630 euros + les 2 chantiers spécifiques (664+78) : 7 372 euros au total à l'unanimité.

11) Questions diverses : /